



COUPONS ASSOCIATIONS

En partenariat avec les associations, la municipalité a mis en place **pour les jeunes Toufflersois de moins de 20 ans** (nés entre le 01/01/2006 et le 31/12/2022), une **aide financière** pour l'inscription à une **association sportive ou non sportive de Toufflers** ou une association sportive extérieure ayant passé une convention avec la commune de Toufflers et cela pour un sport non proposé à Toufflers. **Cette aide financière individuelle de 30€** sans condition de ressources, est accordée pour les inscriptions de la saison 2025-2026. Venez chercher votre bon communal et mettez-vous en contact avec votre association pour les modalités d'utilisation.

BON COMMUNAL A RETIRER

le samedi 14 juin de 10h00 à 11h30 au marché
ou au complexe sportif le samedi 21 juin de 9h30 à 11h30
ou en Mairie à partir du 24 juin

